

ACP CASA BIANCA
Square Hauwaerts 1
1140 EVERE
BCE 0834 521 187

Procès-Verbal des décisions
de l'assemblée générale statutaire
du jeudi 11 avril 2013

1. Vérification des présences et validité de l'Assemblée.

Présents : Mesdames ALAIMO et FRANQUINET .

Représentés : néant

Quotités présentes et représentées 284/1000; 2/ 8

Le syndic, la sprl ACTION/SERVICE est représenté par son gérant, M. TAECKE Pierre

Comme il s'agit d'une seconde convocation avec le même ordre du jour, il n'y a pas de condition de quorum.

Les convocations ayant été envoyées sous les formes et dans les délais légaux, l'assemblée se déclare valide et entame ses délibérations à 19h10

Nomination du Président de séance : Mme Franquinet et d'un secrétaire : Mme Alaimo .

2. Acter l'approbation du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale statutaire du 29 février 2012

Le syndic n'a enregistré aucune réaction au procès-verbal dans les quatre mois de la tenue de cette réunion
Dès lors, il convient d'acter que le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification.

Nouvelle loi sur la copropriété :

Approbation du projet de mise en conformité des statuts aux dispositions légales : accord unanime.

3. Rapport des Commissaires aux comptes. Approbation des comptes exercice 2012. Décharge au syndic.

Mme ALAIMO a vérifié les comptes. Elle n'a remarqué aucune anomalie.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au syndic.

Rapport du syndic d'évaluation des contrats de fournitures régulières.

Passage de Luminus à Octa + pour l'électricité.

4. Examen des propositions des propriétaires, locataires et autres ayants droit,délibérations et votes :
néant

5. Application du Règlement d'Ordre Intérieur :

Respect des voisins svp en réduisant le niveau sonore dans les appartements en particulier la nuit et le week-end.
Frotter soi-même lorsqu'un sac poubelle coule.

Ne pas jeter les papiers par terre. Mettre les publicités dans la boîte en carton du local des vélos.

6. Finances : Examen des budgets prévisionnels pour dépenses courantes
(= charges de l'année antérieure + indexation) et pour frais extraordinaires prévisibles (à moyen terme : remplacement étanchéité toiture avec isolation)

Alimentation du fonds de réserve : appel de 1000 euros réparti selon les quotités sur l'année

Adaptation des provisions pour charges :

Modification des modalités pratiques :

Désormais, les provisions se paieront mensuellement et spontanément avec ordre permanent (à partir du mois de juillet 2013). Attention, il n'y aura plus de document d'appel de provision.

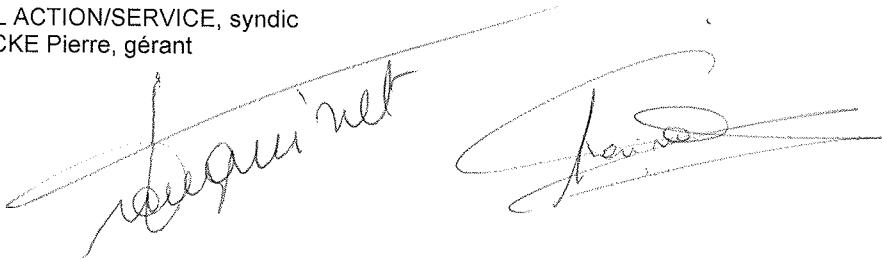
7. Élection d'un Conseil de Copropriété.(facultatif) : non

Nomination du Commissaire aux Comptes.(obligatoire) : Mme ALAIMO

8. Élection du syndic (mandat d'un an) : le syndic actuel pose sa candidature pour un nouveau mandat.
Accord unanime

9. Informations diverses : (pas de vote possible) :
 - la clenche d'entrée bouge. A réparer.
 - remettre des grilles aux fenêtres palières surtout celle du deuxième étage(elle se trouve dans la cave de Mme Franquinet. Accès par la cour de Mme Franquinet le vendredi)
10. Lecture du procès-verbal des décisions de l'AG et signature par le Président, par le secrétaire et par tous les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires.

SPRL ACTION/SERVICE, syndic
TAECKE Pierre, gérant



ACP CASA BIANCA
Square Hauwaerts 1
1140 Bruxelles
BCE: 0834 521 187

Procès-Verbal des décisions
de l' Assemblée Générale statutaire
du 11 avril 2013
ANNEXE

6. Finances :

Budget prévisionnel pour dépenses courantes (= charges de l'année antérieure + indexation 2 %)

Alimentation du fonds de réserve.

Accord unanime pour un appel de fonds de réserve de 1000 euros.sur un an

	Quotité	Provision ordin	Appel réserve	Total / mois
Gielen	70	€ 33,17	€ 5,83	€ 39,00
Cludts	170	€ 88,83	€ 14,17	€ 103,00
Haelvoet	170	€ 85,83	€ 14,17	€ 100,00
Namèche	149	€ 86,58	€ 12,42	€ 99,00
Franquinet	142	€ 62,17	€ 11,83	€ 74,00
Alaimo	142	€ 82,17	€ 11,83	€ 94,00
Lök	139	€ 77,42	€ 11,58	€ 89,00
Hinderickx	18	€ 8,00	€ 1,50	€ 9,50

Merci de verser le montant repris dans la colonne "total/mois" entre le 5 et le 20 de chaque mois, à partir de juillet 2013, pendant un an, sur le compte de la copropriété : BNP PARIBAS FORTIS BE31 0012 9622 6255

SPRL ACTION/SERVICE, syndic
TAECKE Pierre, gérant